

Procès verbal

Le mardi 01 octobre 2024, l'assemblée, régulièrement convoquée le 19 septembre 2024, s'est réunie sous la présidence de Thérèse VERMANDE.

Secrétaire de la séance : René-Marc HERPSON

Présents : Thérèse VERMANDE, Sylvie ALECHKINE, Anne REMOND, Claude-Henri DUBOIS, Bertrand DEFOIS, René-Marc HERPSON, Frédéric VUILLEMIN

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la précédente réunion,
2. Devis peinture salle des fêtes,
3. Devis restauration du puits,
4. RGPD - Agedi arrêt de mutualisation du service de DPO,
5. Questions diverses et compte rendu des différentes commissions.

Délibérations du conseil :

PEINTURE SALLE DES FETES (N° DE_023_2024)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les 2 devis concernant la peinture du soubassement et murs de la salle des fêtes :

- 2 F Peinture : 1 524.00 € ttc,
- Entreprise CLS : 1 316.40 € ttc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de retenir le devis de l'Entreprise CLS,
- charge le Maire de signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Délibération : adoptée

DEVIS RESTAURATION DU PUIITS : ajournée

RGPD - Agedi arrêt de mutualisation du service de DPO : ajournée

QUESTIONS DIVERSES

RUISSEAU DE BOURLANDES :

Des travaux d'entretien ont été effectués par l'entreprise Caminade, afin de supprimer la végétation très abondante dans le cours du ruisseau et qui gêne l'écoulement de l'eau.

Entre le lavoir la route, la zone humide a un enjeu écologique fort.

Des précautions ont été prises pour éviter les impacts sur les 3 espèces protégées (couleuvre vipérine, crapaud accoucheur, salamandre tachetée).

FRAIS DE FONCTIONNEMENT RPI :

En 2024, 65 enfants fréquentent le RPI du Pech de Vers, dont 1 d'Orniac : Lou Rousselot.

Les frais s'élèvent à 2 065 € par an et par enfant.

ENTRETIEN VILLAGE :

L'entreprise Quercy Jardin Nature (Jérôme ARMAND) a réalisé l'entretien du village.

13 journées de travail (280 € ht / jour) ont été effectuées pour un montant de 3 640 € ht, ainsi que 2 passages pour le traitement « Pyrale du buis » pour un montant de 180 € ht.

Soit 4 584 € ttc.

Fin de séance : 19h